

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

A la Une :

Edition de juin 2019

Page 1

- ✚ Elections Européennes
- ✚ Réunion publique
- ✚ Observation du ciel

Page 2

- ✚ Fête de l'école
- ✚ Repas moules frites
- ✚ Jeux inter villages
- ✚ Crottes de chien

Page 3

- ✚ Zerophyto

Page 4

- ✚ Fête de l'Oie

Contact

Mairie de Courcoury
15b rue de la Liberté
17100 COURCOURY
Tél. : 05 46 93 18 23
mairie@courcoury.fr

ELECTIONS EUROPEENNES

Le bureau de vote à la Mairie de Courcoury sera ouvert

Le dimanche 26 mai de 8h00 à 18h00

REUNION PUBLIQUE SEMAINE DU CYCLOTOURISME

Le samedi 10 août 2019, la semaine du cyclotourisme 2019 passera dans Courcoury. Des milliers de cyclistes vont sillonner la route départementale de notre commune. Tout au long de ce parcours, les habitants peuvent décorer leur maison pour cet évènement.

Nous vous proposons de vous rencontrer pour échanger avec vous sur ce que nous pouvons faire pour cette journée : décoration, stand.... lors d'une réunion publique le :

**Vendredi 14 juin à 19h30
A la Maison de la SEUGNE**

COURCOURY

Samedi 29 juin 2019 à 22 H 30

Séance d'Observation du Ciel Nocturne

avec



Des Aventures Scientifiques

**Rendez-vous derrière l'Ecole Communale
(ancien terrain de Football)**

Courcoury vous
offre de découvrir
une nuit étoilée

Au cas où l'état du ciel ne
permettrait pas son
observation,
l'association Sciences
Atlantique proposera de
présenter une
conférence sur un thème
concernant l'astronomie
ou l'espace
sciences.atlantique@yahoo.com

**Animation
gratuite
ouverte
à tous**

Courcoury est une
commune labélisée :





FETE DES ECOLES

L'Association des Parents d'élèves de Courcoury et Les Gonds vous propose de participer à la fête des écoles qui aura lieu Samedi 29 Juin 2019 de 14h à 18h, sur le terrain près de l'école de Courcoury.

Balade à dos de poney, pêche à la ligne, Chamboule-tout, Maquillage, Parcours d'obstacles, Structure gonflable, Jeux en Bois..., tous les ingrédients pour passer un bon moment en famille. Nous proposerons également une buvette où vous trouverez de quoi vous restaurer et étancher soif des petites et grands!

Pour assurer la réussite de cette belle journée organisée en l'honneur des enfants de nos deux villages, l'association vous invite à participer de près ou de loin (en faisant un gâteau, un don, en tenant un stand 1h ou 2h, en proposant une animation...) en nous contactant par [mail:ape.courcourylesgonds@gmail.com](mailto:ape.courcourylesgonds@gmail.com).

C'est grâce à vos petits gestes, attentions et actions que vos enfants et petits-enfants garderont toute leur vie de meilleurs souvenirs de leurs années scolaires et de ces temps forts de fête de fin d'année.

D'avance MERCI pour votre implication

Anne BONAMY présidente de l'Association des Parents d'Elèves

COURCOURY

Samedi 22 juin 2019

A 20H00



REPAS MOULES FRITES

Organisé par la Société des Fêtes
Et l'Association des parents d'Elèves

Menu :

- Apéritif
- Melon -Jambon
- Moules-Frites ou Rôti Frites
- Fromage
- Dessert
- Vin *
- Café/Digestif*

Contact : Robert Bigot : 06.26.02.85.58

Prix : -Adultes 15 €
Enfants : 10 €

* A consommer avec modération

Imprimé par nos soins-Ne pas jeter sur la voie publique



Jeux inter villages à Bussac

**Samedi 15 juin à
partir de 10 h00**

Si vous souhaitez représenter les couleurs
de Courcoury,
N'hésitez pas !
Rejoignez notre équipe

Renseignements et inscriptions à
BIGOT Robert 06 26 02 85 58

Crottes de chien

Il est demandé aux propriétaires de chien de faire déféquer les chiens dans les champs et non sur la route ou les trottoirs sinon ramassez leurs crottes !

Il n'est pas agréable de se promener et d'avoir des crottes.

Merci de laisser nos chemins propres.

LES « PHYTOS » C'EST QUOI ?

Les produits phytopharmaceutiques, plus couramment appelés phytosanitaires ou phytos sont :

- Des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture (herbicides, fongicides, insecticides, acaricides...)
- Des pesticides ainsi que les biocides et les antiparasitaires

Ils font l'objet d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) qui définit les conditions d'usage (dose, culture, nuisible...). Mal employés, ils présentent des risques pour l'environnement et la santé.

« PHYTO » OR NOT « PHYTO » ?

Sont des produits phytopharmaceutiques :

- Les produits chimiques de synthèse
- Les produits de biocontrôle (micro-organismes, phéromones, substances naturelles...)
- Les produits dits à faible risque (ex : phosphate ferrique, levure *Saccharomyces cerevisiae*)
- Les produits autorisés en agriculture biologique

Ne sont pas des produits phytopharmaceutiques les macro-organismes, substances de base et substances naturelles à usage de biostimulant (fertilisants naturels). Ils ne nécessitent pas d'autorisation de mise sur le marché.

QUID DES DÉCHETS PHYTOSANITAIRES ?

L'utilisation de produits phytosanitaires génère des déchets dangereux et polluants qui doivent être traités par des filières spécialisées (restes de produits, emballages, bidons...). Ne les jetez surtout pas à la poubelle, les champs, le milieu naturel ou les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre fournisseur et/ou de votre service de collecte.

* Ou non

DES ALTERNATIVES EXISTENT !

Privilégiez la gestion écologique, les produits non chimiques, les techniques et les matériels mécaniques ou thermiques :

- biostimulants et fertilisants naturels
- produits de biocontrôle
- auxiliaires, phéromones
- piégeage, paillage, filets
- désherbage thermique, balayage mécanique
- broyeur, désherbeur
- ...

SOYEZ INFORMÉ, CONSEILLÉ

et partagez vos expériences sur des plateformes spécialisées !

Pour les jardiniers amateurs

www.jardiner-autrement.fr

Pour les agriculteurs

www.ecophytopic.fr

Pour les professionnels des jardins et espaces verts

www.ecophyto-pro.fr

Pour les informations réglementaires

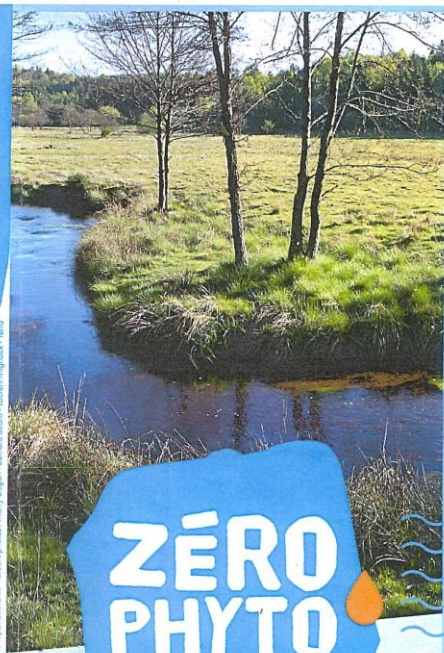
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

www.charente-maritime.gouv.fr

www.ecologique-solaire.gouv.fr

ZÉRO PHYTO
pour l'eau



ZÉRO PHYTO
pour l'eau

UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

LA RÉGLEMENTATION ÉVOLUE !

QUELS « PHYTOS » POUR QUI ?

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les phytos dont l'autorisation comporte la mention « emploi autorisé dans les jardins » peuvent être vendus, détenus et utilisés par les non professionnels (particuliers et personnes morales).

Pour déstocker vos éventuels surplus, rapprochez-vous de votre jardinerie, de votre centre de collecte ou consultez le site www.ecodds.com.

Tout professionnel qui utilise des produits phytopharmaceutiques doit être titulaire d'un certificat Certiphyto :

- Agriculteurs et salariés agricoles
- Forestiers
- Agents des collectivités territoriales

Mais aussi :

- Vendeurs
- Conseillers...

LES « PHYTOS », C'EST PAS N'IMPORTE COMMENT

Les phytos sont des produits à risques à manipuler avec précaution, pour la santé et l'environnement. Leur usage doit se faire dans le respect de la réglementation et des bonnes pratiques.

Avant toute utilisation, il est impératif de vérifier que le produit est autorisé pour l'usage envisagé.

Lisez attentivement l'étiquette. Elle apporte de précieuses informations sur les conditions d'emploi et sur la toxicité du produit pour l'eau, les milieux, la santé de l'utilisateur et celle du consommateur.

Consultez le catalogue E-Phy de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail sur : ephy.anses.fr

LES « PHYTOS », C'EST PAS PARTOUT

Pour PROTÉGER LA SANTÉ et LA QUALITÉ DE L'EAU, l'épandage de produits phytosanitaires est dans certains lieux interdit, limité ou à effectuer sous mesures de protection.

ZÉRO PHYTO

... en bordure de points d'eau

L'usage de tout produit phytosanitaire est interdit :

1 Directement (par pulvérisation ou relombées) sur les éléments du réseau hydrographique (même à sec) :



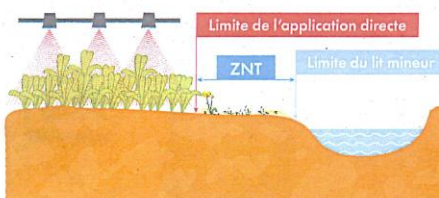
- cours d'eau
- plans d'eau

- fossés
- caniveaux

- collecteurs d'eaux pluviales
- avaloirs
- bouches d'égoût
- ...

2 Sur la zone qui borde le point d'eau

Appelée Zone de Non Traitement (ZNT), sa largeur est d'au moins 5 mètres et peut dépasser 100 m selon le produit. La ZNT est définie dans l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) de chaque produit et mentionnée sur les étiquettes.



ZÉRO PHYTO

... de synthèse dans les espaces publics

Depuis le 1^{er} janvier 2017, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public. Les phytosanitaires de biocontrôle, à faible risque, et autorisés en agriculture biologique restent utilisables.

ZÉRO PHYTO

... chez les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019

ZÉRO PHYTO

... Un épandage sous condition autour des lieux sensibles

Excepté pour les produits à faible risque, l'épandage de phytosanitaires près de lieux sensibles (écoles, centres hospitaliers, maisons de retraite...) est subordonné à la mise en place de mesures de protection ou d'une distance minimale.





FÊTE DE L'OIE

15 août 2019

TOMBOLA

Si vous avez de la vaisselle, des petits meubles, des objets ou autres dont vous ne vous servez plus, vous pouvez venir les déposer en mairie pour faire des lots de tombola pour la fête de l'Oie.

Les objets doivent être en parfait état. Nous vous remercions d'avance,

SECURITE

La Mairie et LA COUR'OIE **recherchent** des bénévoles pour la sécurisation du circuit de la cavalcade qui aura lieu le :

15 Août de 14h45 à 16h30.

Vous pouvez contacter Karine à la Mairie pour laisser vos coordonnées :
05 46 93 18 23 ou un mail mairie@courcoury.fr

BENEVOLES

Vous souhaitez participer à la vie locale dans la bonne humeur et la convivialité, alors intégrez l'organisation de 'La Fête de l'Oie' !

Pour confectionner des chars pour la cavalcade, préparer les repas, aider au montage, préparer la brocante, etc...

Si vous êtes intéressés pour participer comme bénévole à la réussite de cette édition nous vous invitons à prendre contact avec Karine à la Mairie

SAFTi
IMMOBILIER

Vous souhaitez **VENDRE, ACHETER, LOUER** ou **ESTIMER GRATUITEMENT** votre bien ?

Faites **confiance** à votre conseiller indépendant en immobilier **près de chez vous !**

Retrouvez nos 3 500 conseillers immobiliers sur **safti.fr**

Tous les conseillers indépendants du réseau SAFTi sont des agents immobiliers indépendants immatriculés au Régistre Spécial des Agents Commerciaux agissant pour le compte de l'agence immobilière SAFTi (SAS 332 8021 Toulouse) sous le statut professionnel n°CPI 2101 2010 000 002 001 délivré par le CCJ de Toulouse.

SAFTi

Laure CHENEBAULT
Conseiller indépendant en immobilier

06 71 39 51 50
laure.chenebault@safti.fr

www.safti.fr

4^{ème} SEMAINE EUROPÉENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Saintonge 2019
Au Jardin public de Saintes

Le développement durable...
c'est du concret !!!

15h - 19h : 3 ateliers pratiques

Mer 5 Juin : 14h : Goûter-spectacle

Sam 8 Juin : 19h : Apéro musical / 21h30 : Cine plein air

Entrée libre
Buvette - restauration BIO

www.saintonge-durable.com